

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 7 juillet 2008 à Vissac Auteyrac

Présents : Mmes Christiane LONJON, Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Aline MICHEL, Mathilde PIGEON, Marie-Thérèse ROUBAUD et Maguy BOUCHE; Mrs Franck NOEL-BARON , Jean-Paul PASCAL, Bernard VISSAC, Stéphane VISSAC, Joseph VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Joseph TORRENT, Jean-Hervé AMBLARD, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Fabrice BRUNET, Alain CUSSAC, Didier MARTIN, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Marc VAN DER WINDT, Serge ROCHER, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT, Guy BRUSTEL, Roger PORTAL et Hervé HUGON.

Excusés : Mme Annie PLANTIN ; Mrs Franck MASSEBOEUF, Jean-Michel DURAND et Gérard MATHON.

Assistés également : Mr Eric AUBERT et Pierre-Olivier MALARTRE



Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Validation du précédent CR

Finances, programmation et travaux

- 2- Présentation et débat sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (version N°9)

Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales

- 3- Adoption du dispositif de Pass foncier

Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport

- 4- Validation de l'Avant Projet Définitif et adoption du plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation de l'école élémentaire de Pinols
- 5- Débat sur l'opportunité de poursuivre le projet d'espace entreprendre
- 6- Adoption du règlement interne du ramassage scolaire 2008/2009

Administration

- 7- Convention de mise à disposition de locaux à la société Recherche et formation
- 8- Affectation de subventions 2008 aux organismes de droit privé

- 9- Questions diverses



Après le mot d'accueil du Maire de la Commune de Vissac Auteyrac, le Président de la Communauté ouvre la séance du Conseil.

Mme Catherine JAMMES est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président fait une lecture du PV du Bureau Communautaire du 20 juin 2008 qui soulève quelques remarques et commentaires sur le dossier de l'aire des gens du voyage.

1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Adopté à l'unanimité des présents.

2- PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

A la demande du Président de la Communauté et du Vice-Président chargé des Finances, de la Programmation et des Travaux, le PPI est présenté et commenté par Eric AUBERT.

Il souligne que depuis désormais 4 ans la Communauté de Communes du Langeadois s'est dotée en interne d'un outil de prospective financière : le PPI. Cet outil d'analyse financière pluriannuelle (sur 5 ans) permet de savoir si le programme d'investissement que souhaite conduire notre Communauté de Communes est compatible avec le maintien de ses grands équilibres financiers mais également d'appréhender nos marges de manœuvre. Remis à jour chaque année, il fait ressortir la Capacité d'Autofinancement Nette de la Communauté en confrontant nos recettes (subventions publiques, FC/TVA et ventes patrimoniales) et dépenses d'investissement. Ce document prévoit également l'impact qu'auront les investissements créés sur nos coûts de fonctionnement.

Enfin, des simulations sur l'encours de notre dette et le taux d'endettement par habitant de la Communauté peuvent également être exprimés.

Il constitue un cadre prospectif nécessaire à l'élaboration de nos budgets annuels, à l'inscription de nos programmes dans des procédures contractuelles (CG2D, Contrats régionaux Auvergne +), à l'évolution de nos compétences statutaires et à un pilotage de nos actions à moyen terme.

La version n°9 comporte un total de 15 projets d'investissement représentant un engagement financier estimé à 9,2 M € H.T. Huit projets ont déjà été réalisés, cinq sont en phase APD (Aire des gens du voyage, école de Pinols, Espace VTT, ZAE de Chambaret, Val Fleuri) et deux projets sont en réflexion (Halle des Sports et Espace enfance/jeunesse à Mazeyrat d'Allier).

La réalisation, sur les exercices budgétaires 2008 à 2011, des quinze projets identifiés dans la version n°9 du PPI laisse apparaître une CAF nette négative dès l'exercice 2011. Cette situation s'observera si toutes les conditions réunies dans la simulation se réalisent (niveau d'investissement, subventions, dépenses/recettes de fonctionnement, calendrier de réalisation...) au même moment.

Plus que les chiffres à retenir, il convient d'avoir à l'esprit que la Communauté dispose de marges de manœuvre étroites en raison d'un contexte de faibles recettes structurelles (TP), de charges de gestion courante (participations extérieures) non négligeables qui représentent pour 2008, 30% de notre fiscalité et d'une baisse des aides publiques (Europe, Etat, Région, Département).

Après cette présentation, un large débat s'ouvre autour du choix des investissements Communautaires :

- ✚ Mr Robert CHAUSSE souligne qu'il faut rester attentifs sur la nature de nos investissements et sur leurs objectifs. Le PPI tel qu'il est prévu aujourd'hui ne nous permettra pas de faire plus. Il convient, selon lui, de réfléchir au coût de certains équipements pour en contrôler très précisément l'investissement.
- ✚ Mr Franck NOEL-BARON précise que cette version n°9 du PPI n'intègre plus le projet d'Espace Entreprendre qui a été supprimé à la demande de la Commission Finances, Programmation et Travaux (avec l'accord de la municipalité de Mazeyrat) pour réaliser la Halle des Sports dans un délai plus court.
- ✚ Mr Jean-Marc CHASSEFEYRE souligne que le coût de l'aire des gens du voyage lui paraît relativement élevé. Il demande si le projet enfance/jeunesse demandé par la commune de Mazeyrat d'Allier peut être avancé d'une année compte tenu des besoins observés.
- ✚ Monsieur Denis FOURY va dans le même sens et souhaite que des études projets soient engagées dès cet automne sur ce dossier.
- ✚ Mme Aline MICHEL se déclare favorable à cette demande
- ✚ Mr Robert CHAUSSE demande à ce que la définition du programme soit précisée par la Commune pour avancer dans le projet.

La version n°9 du PPI ne donne pas lieu à une délibération du Conseil mais le Conseil valide les programmes projetés.

3- ADOPTION DU DISPOSITIF DE PASS FONCIER

La délibération est présentée par Maguy BOUCHE qui expose le principe du dispositif. Mme Marie-Thérèse ROUBAUD demande des précisions complémentaires notamment sur le nombre de dossiers éligibles et le montage juridique pour le portage du foncier.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

4- VALISATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION DE RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE PINOLS

Le projet de rénovation de l'école de Pinols est présenté par Mr Denis FOURY. Sont détaillés le plan d'aménagement des locaux et le plan de financement prévisionnel.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD questionne l'assemblée sur l'évolution démographique du nombre d'élèves sur ce secteur géographique. Mme le Maire de Pinols répond qu'actuellement une trentaine d'élèves est scolarisé.

Le Président précise à l'Assemblée que pour améliorer le plan de financement de l'opération, la Communauté exploite la piste d'une DGE complémentaire pour 2009 et l'affectation d'un reliquat de CG2D 2004/2006.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

5- DEBAT SUR L'OPPORTUNITE DE POURSUIVRE LE PROJET D'ESPACE ENTREPRENDRE

Le Président dresse une rapide historique de ce dossier dont l'intérêt Communautaire, pour son investissement, avait été défini mais que la prise en charge des coûts de fonctionnement n'avait pas été définitivement arrêtée. Dès lors, il suggère, et conformément au PPI, d'abandonner ce dossier.

Mr Jean-Marc CHASSEFEYRE pose la question des coûts de fonctionnement prévisionnel de cet équipement.

Eric AUBERT précise qu'ils étaient estimés à environ 25 000 € par an sans les frais financiers de la dette. La dette (capital et investissement) était évaluée entre 43 000 € et 45 000 € par an.

Mr Gilles RUAT demande si l'abandon du projet est lié au fait que l'on ne peut pas le faire ou si l'on n'en a pas besoin ?

Le Président répond que la définition du projet n'a pas été réellement cernée au début de la démarche.

A l'unanimité des présents, les délégués Communautaires décident d'abandonner le projet.

6- ADOPTION DU REGLEMENT INTERNE DU RAMASSAGE SCOLAIRE 2008/2009

Mr Denis FOURY présente le règlement 2008/2009 du ramassage scolaire. Il donne lecture à l'assemblée de l'ensemble des articles. Mme Marie-Thérèse ROUBAUD fait remarquer qu'en cas d'absence de carte de transport scolaire par un enfant inscrit, le chauffeur ne doit pas refuser sa montée dans le car sauf si les parents sont prévenus.

Le Président souligne la question de la gratuité du service pour les enfants de la maternelle et du primaire qui conduit à des effets pervers puisque certains élèves inscrits ne fréquentent que très rarement les cars. Il souhaite que le règlement rajoute la notion de sanction financière qui sera décidée si ces cas de figure se produisent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

7- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA SOCIETE RECHERCHE ET FORMATION

La convention est présentée par le Président qui souligne que la SARL Recherche et Formation utilise les locaux de la Communauté de Communes du Langeadois pour des permanences hebdomadaires moyennant un loyer annuel de 1 600 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

8- AFFECTATION DE SUBVENTIONS 2008 AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Aux 17 779,61 € de subventions validées par le Conseil lors d'une séance précédente, se rajoutent les aides suivantes :

- 1 000 € : Journées de l'Habitat et de la Décoration

- 1 000 € : Contes au País
- 1 113,54 € : Edition du topo guide GR 40

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

9- QUESTIONS DIVERSES

- ✦ Dispositif « Place aux Jeunes » : les affiches et articles de communication sont distribués à chaque Maire.
- ✦ Plan de fleurissement : le lancement du concours 2008 est parti.
- ✦ Le prochain Conseil est prévu à Desges courant octobre.

Fait à Langeac,
Le 11 août 2008

Le Président,

Franck NOEL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, le site Internet et le panneau d'affichage de la C.C.L.